



## Communiqué de presse

### **6èmes Rencontres fiscales du tribunal administratif de Nîmes.**

Le tribunal administratif de Nîmes organise, vendredi 23 mars 2018 de 13H à 16H30, ses sixièmes « Rencontres fiscales ».

Ces Rencontres réuniront à nouveau cette année magistrats, chefs de services de l'administration fiscale des départements du Gard, de Vaucluse et de la Lozère, ainsi que des directions du contrôle fiscal Sud-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avocats, experts-comptables et universitaires pour un partage d'expérience et des échanges sur le thème du « Droit à l'erreur dans la procédure administrative et contentieuse ».

Après la présentation par le Président du Tribunal de l'activité contentieuse fiscale de la juridiction au cours de l'année écoulée, les intervenants présenteront leur point de vue et échangeront sur ce sujet qui est au cœur de l'actualité.

Le « droit à l'erreur » dans ses tout derniers développements sera mis en perspective au regard des autres garanties, développées depuis la loi Aicardi, qui encadrent l'action du contribuable, de l'administration et du juge de l'impôt. Ses perspectives concrètes comme outil au service de l'administration de l'impôt et d'un meilleur contrôle des contribuables par les services fiscaux seront également étudiées.

Enfin, les participants examineront le "droit à l'erreur" comme révélateur des ambiguïtés qui entourent la relation entre l'administration et le contribuable et comme signe d'une certaine impuissance du législateur à remédier à l'insécurité juridique née de l'accumulation et de la complexité des règles fiscales.